

INFORMATION

POUR LES DEMANDES DE L'ANNEE 2012, LES RESSOURCES PRISES EN COMPTE SONT LES REVENUS FISCAUX DE REFERENCE ANNUELS DE 2011 FIGURANT SUR VOTRE AVIS D'IMPOSITION (SUR LES REVENUS DE L'ANNEE 2010).

Catégorie de ménages*	Définition	Plafonds de ressources en €	Plafonds de ressources € à 120 %**	Plafonds de ressources € à 130 %***
1	1 personne seule	19 417	23 300	25 242
2	2 personnes sans personne à charge sauf jeunes ménages ⁽¹⁾	25 930	31 116	33 709
3	3 personnes ou isolée + 1 personne à charge ou jeunes ménages	31 183	37 420	40 538
4	4 personnes ou isolée + 2 personnes à charge	37 645	45 174	48 939
5	5 personnes ou isolée + 3 personnes à charge	44 284	53 141	57 569
6	6 personnes ou isolée + 4 personnes à charge	49 908	59 890	64 880
	Personne supplémentaire	+ 5 567	+ 6 680	+ 7 237

* Nombre total de personnes vivant au foyer

** Certains logements étant réservés aux ménages dont les revenus se situent entre 100% et 130% des plafonds de ressources d'accès aux logements gérés par les organismes HLM.

⁽¹⁾ Jeune ménage : Couple marié (ou concubins cosignataires du bail ou liés par un pacte civil de solidarité) sans personne à charge, dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans.